



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

Paraphe

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2022

DELIBERATION N°2022_019 :

TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

L'an deux-mil-vingt-deux le neuf du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des conditions sanitaires, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 02 février 2022

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Manon CONESA, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lillian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL.

Excusés : Frédéric CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Éric SCHULZ (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Franck CONESA (pouvoir à Manon CONESA), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN).

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Le Maire expose à l'Assemblée l'absence d'actualisation des tarifs de location des salles municipales depuis de nombreuses années malgré l'évolution des charges des collectivités et de consommations énergétiques des bâtiments communaux, en précisant qu'il s'agit de se donner les moyens de maintenir une certaine gratuité d'utilisation de ces salles par les associations, qui en restent les principales utilisatrices.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de réviser les tarifs en vigueur à hauteur de 25% selon le détail suivant :

		Tarif/jour (du lundi au jeudi inclus)		Forfait week-end (vendredi 14h à lundi 9h)	
		Ruymontois	extérieurs	Ruymontois	extérieurs
Salière (2 salles)	<i>prix actuel</i>	400€	400€	800€	1 200€
	Nouveau prix	500€	500€	1 000€	1 500€
Salière salle voutée	<i>prix actuel</i>	200€	200€		
	Nouveau prix	250€	250€		
Salle Annequin	<i>prix actuel</i>	200€	200€	400€	800€
	Nouveau prix	250€	250€	500€	1 000€
Salle Lavitel	<i>prix actuel</i>	200€	200€	400€	800€
	Nouveau prix	250€	250€	500€	1 000€

Le Maire précise que l'inflation depuis ces 13 dernières années correspond, sans augmentation de ces tarifs, à un taux de 18%. Dans l'objectif, comme précisé plus haut, de se donner les moyens de maintenir une certaine gratuité d'utilisation pour les associations, il propose une augmentation tarifaire de 25% pour ne pas à avoir à augmenter systématiquement, tous les ans, ces tarifs de location de salles communales.

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil, à la Majorité (1 abstention, 12 contre, 14 Pour)
 Mr MARIE-CLAIRE s'abstenant ;
 Mmes CONESA et MARIN, ainsi que leurs pouvoirs de Mrs CONESA et VEYET, Mmes COLLOMB, RABATEL, REBOUL, RIBEIRO, Mrs HYVER, FARIN, RENAUD et RABUEL se prononçant contre.

✓ **FIXE** les tarifs de location des salles municipales ainsi modifiés, à compter de l'année 2022 comme suit :

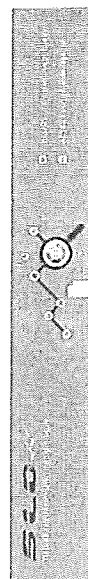
	Tarif/jour (du lundi au jeudi inclus)		Forfait week-end (vendredi 14h à lundi 9h)	
	Ruymontois	extérieurs	Ruymontois	extérieurs
Salière (2 salles)	500€	500€	1 000€	1 500€
Salière salle voutée	250€	250€		
Salle Annequin	250€	250€	500€	1 000€
Salle Lavitel	250€	250€	500€	1 000€

✓ **CHARGE** le Maire de l'ensemble des formalités liées à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 09 février 2022
 Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : RUY-MONTCEAU MAIRIE
 Utilisateur : GRANA Carolo

Paramètres de la transaction :	
Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Delibérations
Numéro de l'acte :	DELIB2022_019
Date de la décision :	2022-02-09 09:00:00+01
Objet :	Tarif de location des salles municipales
Documents annexes complémentaires :	NDN
Classification matérielle sous-matériau :	3.5.2.2 - Activités marchandes ou entrepreneuriales
Identifiant unique :	038-213803489-20220209-DELIB2022_019-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenu dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
038-213803489-20220209-DELIB2022_019-DE-1-1_0.xml	xml	250
Non notifié	application/pdf	610509
99_DE-019-213803489-20220209-DELIB2022_019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	648520

Cycle de vie de la transaction :

Événement	Date	Statut
Pesah	15 février 2022 à 10h55min40s	Document
En attente de transmission	15 février 2022 à 10h55min40s	Accusé par la TCF : notification GIC
Transmission	15 février 2022 à 10h55min41s	Transmis au JUI
Acquiescement reçu	15 février 2022 à 10h55min41s	Reçu par la M le 2022-02-15